

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article1096>



Appel à souscription pour l'achat de locaux pour les CEMÉA à Nantes

- Actualités -



Date de mise en ligne : mardi 1er septembre 2015

Les CEMEA existent depuis 1936 et sur la région depuis 1953. Les CEMEA ont eu plusieurs locaux sur Nantes (d'abord rue Préfet Bonnefoy, puis en 1983 rue Bellamy où nous avons été propriétaires, enfin depuis 2002 rue Charcot avec un 2ème local en location depuis 2010 rue du Gois).

Les CEMEA, un mouvement d'éducation populaire et d'éducation nouvelle

- **d'éducation populaire** car l'éducation doit permettre aux personnes de comprendre le monde qui l'entoure mais aussi d'agir sur celui-ci : la capacité d'agir.
- **d'éducation nouvelle** car l'éducation et les pédagogies actives sont les seules qui permettent aux personnes d'être actrices de la construction de leurs savoirs, de construire leurs parcours éducatifs et de construire une relation non magistrale (pédagogie différenciée, coopérative...)

Les CEMEA agissent autour de plusieurs axes d'interventions

- **La formation** comme levier de transformation des relations éducatives, des relations pédagogiques et des relations sociales
- **Les actions-recherches, expérimentations, accompagnement de structures associatives et de collectivités** comme un acte de prolongement de l'action de formation

Acheter des locaux

- **Une nécessité** parce que le propriétaire de notre local actuel souhaite reprendre l'usage de son bien
- **Une chance** pour notre mouvement d'éducation :
 - Car cela permet de s'approprier un espace sur 6 niveaux (près de 1000 m², avec un terrain). Cela permet donc de construire des projets, de créer des espaces d'expérimentations et de pratiques permanentes
 - Car cela permet au mouvement de vivre dans de meilleures conditions : espaces de formation, bureaux, espaces militants...
 - Car cela permet aussi à terme d'être propriétaire et ainsi de consolider notre capacité financière (on investit au lieu de payer un loyer à un propriétaire)

Un versement ou une souscription régulière

Les CEMEA sont une association reconnue d'utilité publique. Les versements effectués sont exonérables des impôts (reçu renvoyé dès réception). Versements possibles par chèque ou autorisation de prélèvement.

À titre d'exemple, si 100 personnes font un versement de 25Euros par mois pendant la durée du prêt, cela représente 1/4 de l'achat !

Appel à souscription pour l'achat de locaux pour les CEMÉA à Nantes

Retrouvez l'appel à souscription ainsi que l'autorisation de prélèvement dans le document joint.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous joindre au 02 51 86 02 60 ou par mail à l'adresse souscription@cemea-pdll.org.